

Projet d'amendement 1

Soumis par le Rotary club de Fougères
Approuvé lors de la Conférence du district 1650

Titre : Evaluation de l'année

Objet : Etablir le bilan de l'année qui vient de se terminer entre les Présidents et le gouverneur sortant

Le Rotary international recommande de modifier son règlement intérieur comme suit

Ancienne rédaction

Le Rotary international recommande de modifier son règlement intérieur comme suit

Art 15020 *Assemblée de District*

L'assemblée de District ou multi district organisée chaque année de préférence en avril ou mai permet :

- de former des dirigeants de club motivés compétents et capables de : fidéliser et/ou développer leur effectif, monter des actions répondant aux besoins de collectivités locales ou à l'étranger et soutenir la Fondation au travers de contributions financières et d'une participation aux programmes Le Gouverneur élu dirige et supervise, la conduite de cette partie de la rencontre qui s'adresse plus particulièrement aux présidents entrants et à leur équipe

Nouvelle rédaction : Ajout

- d'évaluer avec les Présidents sortants les résultats de l'année qui vient de se terminer notamment, en ce qui concerne les effectifs, recrutement et expansion, la Fondation Rotary, contributions financières et participation aux programmes ainsi que les actions des clubs et du district. Le gouverneur sortant organise et dirige cette partie de la réunion. Il établit un compte rendu qu'il remet au Gouverneur élu.

Exceptionnellement le conseil central peut autoriser la tenue de l'assemblée de district à un autre moment

Exposé des motifs

Le règlement intérieur du Rotary International art.15020 indique que l'assemblée de District est destinée à former les nouveaux dirigeants des clubs et s'adresse plus particulièrement aux présidents entrants et à leur équipe.

Son objet serait étendu et deviendrait l'occasion pour les présidents sortants de se réunir avec le gouverneur sortant pour procéder à une évaluation de l'année qui se termine sous trois aspects principaux :

- le recrutement et l'expansion,
- les participations financières à la Fondation Rotary et les relations avec cette dernière (EGE Bourse...AIPM...)
- les actions des clubs et du District.

Un compte rendu de cette réunion serait établi et transmis au nouveau gouverneur.

Les présidents sortants possèdent une expérience intéressante Ils viennent d'assumer une responsabilité importante, ils sont bien informés des problèmes du Rotary et jettent un

regard constructif sur ce qu'il est et sur ce qu'il pourrait être. Or actuellement le Rotary se prive complètement de la richesse de leurs réflexions car à aucun moment et sous aucune forme ils n'auront la possibilité de s'exprimer et de faire connaître leur point de vue

Impact Financier

Ce projet n'a aucun impact financier substantiel pour le Rotary

Rotary International
District 1650
Conseil de législation

Projet d'amendement 2

Soumis par le Rotary club de La Guerche de Bretagne
Approuvé lors de la Conférence du district 1650

Titre : Modification du PLC

Objet : Etendre la durée des mandats des responsables des commissions à 3 ans.

Le Rotary international recommande de modifier son règlement intérieur comme suit

Exposé des motifs

Ce poste stratégique au niveau de l'activité du club, nécessite du temps pour acquérir compétences et expérience, hors les responsables terminent leur mandat juste au moment où ils deviennent performants. Un mandat de trois ans permet à un responsable de commission d'être plus facilement identifiable par les membres du club et par les intervenants extérieurs.

Impact Financier

Ce projet n'a aucun impact financier substantiel pour le Rotary

Projet d'amendement 3

Soumis par le Rotary club de La Guerche de Bretagne
Approuvé lors de la Conférence du district 1650

Titre : Modification des classifications

Objet : Dans un club faire la distinction entre les membres en activité professionnelles et ceux qui ne le sont plus depuis un certain temps

Attendu :

Le Rotary international recommande de modifier son règlement intérieur comme suit :
Créer un statut pour les rotariens qui ne sont plus actifs depuis plus de 5 ans (érosion du réseau).
Il n'aurait qu'une voix consultative dans les procédures d'intronisation de nouveaux membres par exemple.

Exposé des motifs

Le Rotary International est décrit comme un club de professionnels au service d'autrui. Il se doit donc d'être en phase avec son propos en créant un statut particulier pour les retraités depuis plus de cinq. Ce statut n'enlèverait en rien la capacité d'action et de mobilisation du rotarien, ce serait une sorte de conseil des sages, à la fois l'histoire du club et le groupe d'experts qui transmet ses savoirs et ses avis consultatifs
Cette proposition devrait pouvoir assurer, sans heurts, la transmission des clubs aux plus jeunes.

Impact Financier

Ce projet n'a aucun impact financier substantiel pour le Rotary

Projet d'amendement 4

Soumis par le Rotary club de La Guerche de Bretagne
Approuvé lors de la Conférence du district 1650

Titre : Représentativité des actifs dans les clubs

Objet : Faciliter la transmission d'une génération à la suivante.

Attendu :

Le Rotary international recommande de modifier son règlement intérieur comme suit
- établir la règle de représentativité des décades. A savoir que les clubs aient au moins 4 personnes par décade d'âge en leur sein, afin de faciliter l'intégration des nouveaux, de préserver l'attractivité des clubs et de renouveler l'effectif.
- privilégier la nomination des actifs au sein du comité et des commissions pour valoriser l'image professionnelle du RI.

Exposé des motifs

Nous savons très bien que les rotary clubs ont besoin de toutes les énergies pour être efficaces et qu'il serait malvenu d'établir des règles discriminatoires dans une organisation qui favorise l'entente.

Mais ces propositions sont faites pour pérenniser l'existence du RI et faciliter sa transmission d'une génération à la suivante.

Impact Financier

Ce projet n'a aucun impact financier substantiel pour le Rotary

Projet d'amendement 5

Soumis par le Rotary club de La Guerche de Bretagne -
Approuvé lors de la Conférence du district 1650

Titre : Communication

Objet : Rendre internationale la communication visuelle du Rotary Internationale et de la Fondation

Exposé des motifs

Le Rotary international recommande de modifier son règlement intérieur comme suit
Concernant la communication, **que les supports soient issus de toutes les zones et non pas très majoritairement d'Amérique du Nord, c'est une question d'identification des Rotariens et du public à travers le monde**, Asie, Afrique, Europe... qui ne se reconnaissent pas forcément par l'image donnée : "**Notre pratique du Rotary ne peut être uniforme dans un monde qui se distingue par sa diversité**", Charles Keller, président 1987-1988 du Rotary International, cité dans Le Rotarien de novembre 2011 page 52 (citation excellentissime... et très à propos en l'occurrence !)

Impact Financier

Ce projet n'a aucun impact financier substantiel pour le Rotary

Projet d'amendement 6

Soumis par le Rotary club de Brest Côte des Légendes -
Approuvé lors de la Conférence du district 1650

Titre : Accroissement des effectifs – Membre « Conjoint associé »

Objet : Reconnaître le conjoint qui s'implique aux cotés de son conjoint rotarien

Permettre au conjoint de Rotarien qui aurait pu devenir rotarien et ne le peut plus, de devenir rotarien-conjoint.

La personne qui par sa fonction, sa formation répond aux critères rotariens mais n'est plus en activité par choix personnel, ex : conjoint au foyer ayant abandonné sa carrière pour élever ses enfants.

Qui s'investit aux côtés de son conjoint rotariens dans les actions du club peut être reconnu et devenir rotarien conjoint avec paiement complet de cotisation.

Impact Financier

Ce projet a un impact financier substantiel pour le Rotary par l'accroissement possible du nombre de ses membres et des cotisations

Projet d'amendement 7

Soumis par le Rotary club de Lorient -
Approuvé lors de la Conférence du district 1650

Titre : Quote-part Fondation

Objet : Rendre obligatoire le versement d'une quote-part à la fondation sur tous les bénéfices des actions réalisées par les clubs.

Attendu :

Le Rotary international recommande de modifier son règlement intérieur comme suit
*A la suite de remarques faites sur les fonds levés au profit d'associations non rotariennes, il serait possible d'instaurer une « taxe » sur toutes les actions des Clubs.
Cette « taxe » imposerait aux clubs de verser 10% de leurs collectes numéraires soit à la Fondation soit à Rotary Actions.
Les sommes en jeu seraient très significatives.
Si la mise en œuvre peut être compliquée au niveau international, elle serait relativement simple au niveau du District.*

Impact Financier

Ce projet a un impact financier substantiel pour la Fondation

Projet d'amendement 8

Soumis par le Rotary club de Quimper -
Approuvé lors de la Conférence du district 1650

Le Rotary international recommande de modifier son règlement intérieur comme suit
Puisque notre Président nous suggère de te transmettre nos suggestions sur l'avenir du Rotary, permets moi de t'en citer 2 ou 3, issues de ma modeste expérience de 20 ans dans cette asso au sein de laquelle nous comptons mon épouse et moi nos meilleurs amis (es) :

- Que le Rotary international arrête de se prendre pour la croix rouge en nous sollicitant sans arrêt pour faire des dons. La convention de Birmingham m'avait particulièrement choqué à ce niveau.

- Que le Rotary revienne aux fondamentaux de sa création par Paul Harris : **créer de l'éthique dans le monde économique**. Et Dieu sait s'il y a des choses à dire dans ce domaine sur lequel le rotary est totalement absent : Étouffement des PME françaises par la grande distribution, traders financiers qui attaquent leur propre pays, bêtise clientéliste des politiques de tous bords qui nous mène là où nous sommes etc....
- Que le diagnostic sur la diminution de l'effectif dans le monde occidental soit le bon : Ce n'est ni une question de publicité ni d'autre fausse barbe, ce n'est seulement qu'une question de qualité **d'animateur du Président local** qui a un vrai carnet d'adresses, de préférence actif dans le monde économique mais ce n'est pas obligatoire, et sait motiver ses troupes. Il doit par ailleurs savoir utiliser internet. Je suis effrayé de voir que sur les 70 membres du réseau RDE, seuls 26 avaient récemment répondu à ma demande de confirmation de lecture de mail, ce qui est le signe d'un réseau moribond sur le plan communication. Il faudrait donc commencer par donner à tous des leçons de bonne pratique à ce niveau, l'outil web étant le seul acceptable pour ne pas passer des heures à cette activité bénévole pour ceux qui sont encore en activité, ce qui est mon cas. Si d'ailleurs vous supprimez le journal "le rotarien" et que cela réduise la cotisation trimestrielle que nous payons à notre club, vous ne me feriez pas de peine... A l'exemple de la lettre web du district qui me va bien. Si vous diminuez par ailleurs la cotisation district en réduisant le nombre de... districts, en utilisant plus la visio conférence ou skype, nous pourrions solliciter plus de jeunes pour lesquels le montant de la cotisation demandée par le club peut être un frein.

Projet d'amendement 9

Soumis par le Rotary club de Rennes Sévigné Triskel
Approuvé lors de la Conférence du district 1650

Titre : Assiduité

Objet : Ne pas rendre obligatoire la publication des pourcentages d'assiduité des membres des clubs dans les bulletins des clubs ou des districts.

Le Rotary international recommande de modifier son règlement intérieur comme suit
Article 4.090 page 169
Supprimer la règle de collecte des assiduités.

Exposé des motifs

En conséquence, je suis plus que favorable à la suppression de la règle de collecte des assiduités. Si on doit continuer à collecter, il faut trouver un nouveau mode opératoire : déclaration sur le site du district par exemple.

Impact Financier

Ce projet n'a aucun impact financier substantiel pour le Rotary